La Marseillaise

Claude Rouget de l'Isle (1792)



Couplet 1

Allons ! Enfants de la Patri**e** !
Le jour de gloire est arrivé !
Contr**e** nous de la tyranni**e**,
L'étendard sanglant est levé !
L'étendard__ sanglant est levé !
Entendez-vous dans les campagn**es**
Mugir ces féroc**es** soldats ?
Ils vienn**ent** jusqu**e** dans vos bras
Égorger vos fils et vos compagn**es**

Refrain

Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur...
Abreuve nos sillons !

Aide à la compréhension de texte

Patrie : Pays où l'on est né ou auquel on appartient comme citoyen et pour lequel on éprouve un sentiment d'appartenance.
Tyrannie : Autorité oppressive et violente.
Etendard : Symbole d'une cause pour laquelle on combat.
Mugir : Crier, produire un bruit.
Bataillon : Unité militaire.
Sang impur : Sang du peuple français prêts à défendre la patrie, opposé au sang « pur » des nobles français qui à l'époque se sont enfuis face aux envahisseurs autrichiens.
Abreuver : Imbiber profondément la terre, l'arroser.
Sillons : En agriculture, longues tranchées creusées dans la terre pour enrichir le sol des champs.

Origine et Histoire de *La Marseillaise*

Dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, Claude Rouget de l'Isle, officier à Strasbourg, compose *Le chant de guerre pour l'armée du Rhin* pour les armées révolutionnaires qui partent en guerre contre l'Autriche. Il s'agit d'encourager les soldats et les volontaires engagés afin de défendre la patrie en danger.

Le chant rencontre un vif succès. Il est repris par des soldats de Montpellier et de Marseille qui se rendent à Paris. C'est pourquoi, lors de la proclamation de la République, le 22 septembre 1792, c'est sous le nom d'*Hymne des Marseillais* qu'il est officialisé comme chant du nouveau régime et, finalement, sous celui de *Marseillaise* qu'il est décrété « chant national » en 1795. *La Marseillaise* est ensuite abandonnée sous le Premier Empire mais connaît un regain de popularité lors de la Révolution de 1830.

Après l'éclipse du second Empire, c'est en 1879, sous la IIIe République, qu'elle redevient l'hymne national. Après la défaite de 1940, elle est interdite en zone occupée et son interprétation est sévèrement encadrée par le régime de Vichy. Elle prend alors la dimension d'un chant de résistance.

Au sortir de la guerre, la constitution de la IVe République réaffirme son statut d'hymne national, tout comme le fait, en 1958, l'article 2 de la constitution de la Ve République.

Dans sa version intégrale, *La Marseillaise* contient sept couplets entrecoupés d'un refrain, mais le plus souvent c'est le 1er couplet et le refrain qui sont interprétés.



Pour les élèves volontaires, le **1er « concert » de l'année** aura lieu le **mercredi 11 novembre 2026 à 11 h 30** (jour férié), **place de Verdun (devant le Monument aux morts) à Breteuil**, lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 (date marquant la fin des combats de la Première Guerre mondiale).

Programme : La Marseillaise (avec l'Harmonie de Breteuil).

Penser à ceux qui sont morts pour la France, c'est bien ; le dire en chantant, c'est mieux : Venez nombreux !